



CONVOCATION
SEMESTRE 3
SESSION 2 et SESSION 4

PROMOTION 2022/2025

VERSION 1 du 22 mai 2024

Référence : T5N5-2-2

**Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise.
Les étudiants doivent se présenter avec une pièce d'identité aux épreuves.**

Compé - tences	Unité Enseignement	ECTS	Compen - sation	Date - Horaire	Convo - cation	Durée	Salle	Modalités	Critères
4	U.E 2.5 – S3 Processus inflammatoire et infectieux	2	NON	Mardi 2 juillet 2024 9h0 – 10 h30	8h30	1 h 30	17/3	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
4	U.E 2.8 – S3 Processus obstructifs	2	NON	Vendredi 5 juillet 2024 9h00 – 10h30	8h30	1h30	salle 2	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
4	U.E 2.11 – S3 Pharmacologie et thérapeutiques	1	NON	Mardi 2 juillet 2024 14 h à 16 h	13h30	2 h00	Salle 2	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
6	U.E. 4.2 – S3 Soins relationnel	2	OUI avec UE 4.6	Mercredi 3 juillet 2024¹ De 13 h à 17 h	Cf planning		salle 3 et 8	Mise en situation d'entretien lors de Travaux Dirigés	* Implication lors des TD * Pertinence et cohérence au cours de la réalisation d'un entretien infirmier
5	U.E. 4.6 – S3 Soins éducatifs et préventifs	2	OUI avec UE 4.2	Jeudi 4 juillet 2024 13h15 – 15h45	13h00	2 h 30	salle 8	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts	* Pertinence dans l'utilisation des concepts * Qualité de l'analyse
8	U.E 6.2 – S3 Anglais	2	NON	Mardi 3 juillet 2024 9h00 – 10h30	8h30	1 h 30	Salle 3	Epreuve de connaissances du vocabulaire professionnel courant	* Justesse du vocabulaire

¹ Voir planification des groupes TD : affichage ultérieur

Patrick LEHMANN

Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation

*	UE 5.8 - S3 Stage	9	NON	Lundi 8 juillet 2024 au Vendredi 9 août 2024	175 h	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique • Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées Analyse de pratique professionnelle – APP – 2 APP transmises au formateur référent du suivi pédagogique, au plus tard le 18/12/2023.
---	---------------------------------	---	-----	---	-------	--

Pour les UE concernées, la compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement entre la session 1 et la session 2 de la même année.
L'étudiant doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les UE non validées.

TOUT ÉTUDIANT ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION.